

# Fiche de données de sécurité

Date d'émission 19-déc.-2013

Date de révision 25-sept.-2019

Version 2

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Greenmaster Autumn 6-5-10+6Fe  
 Code produit : 52360125DA  
 Substance pure/mélange : Mélange.

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.  
 Utilisations déconseillées : Utilisation par les consommateurs [SU 21].

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV  
 Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190.

Pour plus d'informations, contacter [INFO-MSDS@EVERRIS.com](mailto:INFO-MSDS@EVERRIS.com).

1.4. Numéro d'appel d'urgence Int: +44 1235 239 670 (24h).

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement : Danger

### Mentions de danger :

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Contient Sulfate de Fer;  $FeSO_4 \cdot 1H_2O$ , Sulfate de potassium;  $K_2SO_4$ , Single Super Phosphate; SSP

### Conseils de prudence:

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Nom chimique	No.-CE.	Numéro CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Sulfate de Fer; FeSO <sub>4</sub> +1H <sub>2</sub> O	231-753-5	7720-78-7	25 - 40%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H302)	01-2119513203-57
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	231-915-5	7778-80-5	10 - 25%	Eye Dam. 1 (H318)	01-2119489441-34
Single Super Phosphate; SSP	232-379-5	8011-76-5	10 - 25%	Eye Dam. 1 (H318)	01-2119488967-11
Uree	200-315-5	57-13-6	1 - 5%	Not classified	01-2119463277-33

*Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16*

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

#### Inhalation

Déplacer la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### Contact cutané:

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### Contact oculaire:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### Ingestion:

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

### 4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau abondant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Mesures de protection individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### Pour les agents d'intervention

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

*Méthodes de confinement:* Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.  
*Méthodes de nettoyage:* Éviter la formation de poussières. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

§ 8, 12, 13.

**Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Considérations générales d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Mesures techniques/Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger des températures extrêmes.  
 Matériaux d'emballage: Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un récipient fermé.  
 LGK (Allemagne) 13

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s): Engrais; [www.everris.com](http://www.everris.com); Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette  
 Scénario d'exposition: Mélange. Non demandé.

**Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

<i>Sulfate de Fer; FeSO<sub>4</sub>·1H<sub>2</sub>O</i>	
la Belgique - 8 H VLE	1 mg/m <sup>3</sup>
Danemark	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
Portugal	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Spain OEL - TWA:	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
UK EH40 WEL:	LTEL (8 hr TWA) 1 mg/m <sup>3</sup> STEL (15 min) 2mg/m <sup>3</sup>
<i>Sulfate de potassium; K<sub>2</sub>SO<sub>4</sub></i>	
Bulgaria - OEL- TWAs	10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA
Latvia - OEL - TWAs	10 mg/m <sup>3</sup> TWA
<i>Single Super Phosphate; SSP</i>	
Bulgaria - OEL- TWAs	5.0 mg/m <sup>3</sup> TWA (listed under Double superphosphate)
<i>Uree</i>	
Bulgaria - OEL- TWAs	10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA
Latvia - OEL - TWAs	10 mg/m <sup>3</sup> TWA

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

Component	Oral(e)	Cutané(e)	inhalation

Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> 7778-80-5 ( 10 - 25% )		21.3 mg/kg bw/day	37.6 mg/m <sup>3</sup>
Uree 57-13-6 ( 1 - 5% )		580 mg/kg bw/day	292 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prévisible sans effet  
(PNEC)**

Component	Eau douce	Sédiments d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> 7778-80-5 ( 10 - 25% )	0.68 mg/l		0.068 mg/l			10 mg/l
Uree 57-13-6 ( 1 - 5% )	0.47 mg/l		0.047 mg/l			

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage :** Non demandé

**Protection des mains:** Gants. Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.

**Protection respiratoire :** N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées

**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection légers

**Mesures d'hygiène** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique :	Solide
Couleur:	gris clair.
Odeur:	Aucun(e)
Densité apparente :	+/- 1000 kg/m <sup>3</sup> aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition:	Solide. Sans objet.
Point d'éclair :	Solide. Sans objet.
Taux d'évaporation :	Solide. Sans objet.
inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Pression de vapeur	Solide. Sans objet.
Densité de vapeur	Solide. Sans objet.
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Solide. Sans objet.
Température d'autoignition :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Ne présente pas de danger d'explosion.
<b>9.2. Autres informations</b>	
Teneur en COV (%):	Solide. Sans objet.

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1. Réactivité**

Non réactif.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Oxydes d'azote (NOx).

#### **10.5. Matières incompatibles**

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Informations sur le produit**

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une légère irritation.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer une irritation.
<b>Ingestion</b>	Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

#### **Informations sur les effets toxicologiques**

Aucun(e) connu(e)

#### **Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ATEmix (voie orale) 1,636.00 mg/kg

**Toxicité aiguë inconnue** 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Sulfate de potassium; K<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> (7778-80-5)

Nom chimique	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
Sulfate de Fer; FeSO <sub>4</sub> +1H <sub>2</sub> O	= 500 mg/kg ( Rat )	= 155 mg/kg ( Rat )	
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	= 6600 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	N.E.
Uree	= 8471 mg/kg ( Rat )		

#### **Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

<b>Cancérogénicité</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>STOT - exposition unique</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Danger par aspiration</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.

## Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

#### Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Sulfate de Fer; FeSO <sub>4</sub> ·1H <sub>2</sub> O	-	925: 96 h <i>Poecilia reticulata</i> mg/L LC50 static 0.56: 96 h <i>Cyprinus carpio</i> mg/L LC50 semi-static	-	152: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 6.15 - 9.26: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 Static
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	2900: 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50	653: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 3550: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static 510 - 880: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static	-	890: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Uree	> 10000: 192 h <i>Scenedesmus quadricauda</i> mg/L EC50	16200 - 18300: 96 h <i>Poecilia reticulata</i> mg/L LC50	-	3910: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 Static 10000: 24 h <i>Daphnia magna</i> Straus mg/L EC50

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistance et dégradabilité

Aucun effet de persistance ou d'accumulation n'a été observé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	LOGPOW
Uree	-1.59

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

#### Emballages contaminés

Ne pas réutiliser le récipient.

#### Autres informations:

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMO / IMDG

<b>14.1</b>	
<b>No ONU:</b>	Non réglementé
<b>14.2</b>	
<b>Nom d'expédition:</b>	Non réglementé
<b>14.3</b>	
<b>Classe de danger:</b>	Non réglementé
<b>14.4</b>	
<b>Groupe d'emballage:</b>	Non réglementé
<b>14.5</b>	
<b>Polluant marin</b>	Non réglementé
<b>14.6</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7</b>	
<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Aucune donnée disponible

### ADR/RID

<b>14.1</b>	
<b>No ONU:</b>	Non réglementé
<b>14.2</b>	
<b>Nom d'expédition:</b>	Non réglementé
<b>14.3</b>	
<b>Classe de danger:</b>	Non réglementé
<b>14.4</b>	
<b>Groupe d'emballage:</b>	Non réglementé
<b>14.5</b>	
<b>Danger pour l'environnement</b>	Non réglementé
<b>14.6</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

### IATA

<b>14.1</b>	
<b>No ONU:</b>	Non réglementé
<b>14.2</b>	
<b>Nom d'expédition:</b>	Non réglementé
<b>14.3</b>	
<b>Classe de danger:</b>	Non réglementé
<b>14.4</b>	
<b>Groupe d'emballage:</b>	Non réglementé
<b>14.5</b>	
<b>Danger pour l'environnement</b>	Non réglementé
<b>14.6</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Belgique

#### Danemark

Danish Sikkerhedsgruppe Aucune donnée disponible

#### France

ICPE Non réglementé

#### Allemagne

LGK (Allemagne)  
Classe du danger d'eau (WGK)  
GefStoffV (DE):

13  
1 (Everris classification)  
Non réglementé

Component	German WGK Section
Sulfate de Fer; FeSO <sub>4</sub> +1H <sub>2</sub> O 7720-78-7 ( 25 - 40% )	class 1
Sulfate de potassium; K <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> 7778-80-5 ( 10 - 25% )	class 1
Single Super Phosphate; SSP 8011-76-5 ( 10 - 25% )	NWG
Uree 57-13-6 ( 1 - 5% )	class 1

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Substance(s) usage is covered according to Reach regulation 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

## Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No Effect Concentration

DNEL: Derived No-Effect Level

REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals

CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging

OEL: Occupational Exposure Limit

TWA: Time Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement

LD50: Lethal dose, 50%.

LC50: Lethal concentration, 50%.

SVHC: Substance of Very High Concern.

### Méthode de classification

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

### Principales références de la littérature et sources de données

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

### Préparé par

Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

### Date d'émission

19-déc.-2013

### Limitations relatives à l'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels



**Motif de la révision**

\*\*\*Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.